

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Version 2.1

Date d'impression 07.09.2024

Date de révision 09.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE
Nom de la substance : hydroxyde de potassium
No.-Index : 019-002-00-8
No.-CAS : 1310-58-3
No.-CE : 215-181-3
No. enr. REACH EU : 01-2119487136-33-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNI DROGUERIE
32, rue de verdun BAT9 77181 Le Pin
Tel : 0160206673
Siret : 89979858100018 TVA : FR21899798581

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H302 H314

Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Prévention	:	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
		P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- hydroxyde de potassium

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Dangers liés à des réactions exothermiques

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
hydroxyde de potassium				
No.-Index	: 019-002-00-8	<= 100	Met. Corr.1	H290
No.-CAS	: 1310-58-3		Acute Tox.4 Oral(e)	H302
No.-CE	: 215-181-3		Skin Corr.1A	H314
No. enr.	: 01-2119487136-33-xxxx		Eye Dam.1	H318
REACH EU				
		Limite de concentration spécifique		
		Skin Irrit. 2; H315		
		0,5 - < 2 %		
		Eye Irrit. 2; H319		
		0,5 - < 2 %		
		Skin Corr. 1A; H314		
		>= 5 %		
		Skin Corr. 1B; H314		
		2 - < 5 %		
		Estimation de la toxicité aiguë		
		Toxicité aiguë par voie orale:		
		333 mg/kg		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: La formation de fumées caustiques est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction	: Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Rincer abondamment avec de l'eau.
---	--

Information supplémentaire	: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
----------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
--	---

Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
-------------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Conteneurs en polyéthylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; Zinc.
--	--

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ce produit n'est pas inflammable. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.
---	--

Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique. Conserver dans un endroit bien ventilé.
---	--

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Précautions pour le
stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux
pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s)
particulière(s)

: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une
vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
Concentration prédite sans effet (PNEC)		

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

:

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
Autres valeurs limites d'exposition professionnelle		

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court
Terme (VLCT):

2 mg/m³, (15 minutes)

Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils

: En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre
respiratoire.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

respiration indépendant de l'air ambiant.

Type de Filtre recommandé:

Filtre à particules:P2

Filtre à particules:P3

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection
Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: Donnée non disponible
Etat physique	: solide
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: 360 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 1.327 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas Remarques: incombustible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 14 (20 °C) Concentration: 100 g/l (en solution aqueuse) > 11,5 Concentration: 1 % (en solution aqueuse)

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 1200 g/l (25 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 2,04 g/cm ³
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Caractéristiques de la particule	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Inflammabilité (liquides)	: Non applicable Remarques: incombustible
Taux de corrosion du métal	: Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Corrosif(ve) au contact avec des métaux
----------	---

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec des bases fortes. Réagit exothermiquement avec l'eau. Réactions aux métaux non précieux (aluminium, zinc) par dégagement d'hydrogène. Risque d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Le produit est hygroscopique.
Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Eau, Amines, Ammoniac. Métaux légers, Acides forts, Composés d'ammonium. Composés halogénés, Matières organiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de sodium, Hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
Toxicité aiguë		
Oral(e)		
DL50	: 333 mg/kg (Rat, mâle) (OCDE ligne directrice 425)	
Inhalation		
L'inhalation peut causer des douleurs dans le système respiratoire, éternuement, toux et difficulté dans la respiration. Risque d'œdème pulmonaire par concentration élevée.		
Dermale		
Donnée non disponible		
Irritation		

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Peau

Résultat : Très corrosif (Epiderme humain reconstitué (RHE)) (OCDE ligne directrice 431) Peut causer des brûlures avec la douleur, la rougeur et les blessures.

Yeux

Résultat : Très corrosif (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Donnée non disponible
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité : Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium; avec ou sans activation métabolique)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Non applicable,

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
-------------------	-------------------------------	--------------------------

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
-------------------	-------------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 80 mg/l (Gambusia affinis (Guppy sauvage); 96 h) (Essai en statique)
CL50 : 165 mg/l (Poecilia reticulata; 24 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: Donnée non disponible

algue

: Donnée non disponible

Bactérie

CE50 : 22 mg/l (Photobacterium phosphoreum; 15 min)

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
------------	------------------------	-------------------

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
------------	------------------------	-------------------

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
------------	------------------------	-------------------

Mobilité

Sol : Adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Eau : Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
------------	------------------------	-------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
-------------------	-------------------------------	--------------------------

Potentiel de perturbation endocrinienne	: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.
---	--

12.7. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
-------------------	-------------------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat	: Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.
----------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1813

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE
RID : HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE
IMDG : POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C6; 80; (E)
RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C6; 80
IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des : NC Non classé
installations classées
(ICPE) - Directive

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

Seveso III

Composant:	hydroxyde de potassium	No.-CAS 1310-58-3
-------------------	-------------------------------	--------------------------

Convention de Rotterdam sur le règlement PIC pour certains produits dangereux et pesticides dans le marché international : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 215-181-3; Listé

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues : Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 4,5 %; Produit à usage professionnel pour lisser les cheveux; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 2 %; Utilisation générale des produits pour lisser les cheveux; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 5 %; Produits pour les cuticules des ongles; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

; Produits cosmétiques autres que dépilatoires; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

; Dépilatoires; Voir le texte des dispositions de la

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

réglementation et des exceptions applicables.

Directive EU. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
2012/18/EU (SEVESO
III) Annexe I

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE

fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

POTASSE CAUSTIQUE ECAILLES 90% TECHNIQUE